

# PORT AUTONOME DE NOUAKCHOTT DIT PORT DE L'AMITIE (PAN-PA)

## Note DCQ-002/2018 : Processus Entrée de navires

L'entrée d'un navire est à l'origine du déclenchement d'un ensemble d'activités dont les principaux acteurs sont les armateurs, les chargeurs, les assureurs, les agents maritimes ou consignataires, les manutentionnaires, les dockers, l'exploitant et l'autorité portuaire d'une part ; les transitaires, les destinataires, les douanes et les experts d'autre part.

La démarche à suivre pour qu'un navire soit autorisé à accoster et entamer ses opérations commerciales est décrite conformément au processus ci-dessous :

<b>DIRECTION DE LA CAPITAINERIE ET DE LA QUALITE</b>		
<b>Processus Entrée de Navires</b>		
<b>N°</b>	<b>Responsables</b>	<b>Actions à accomplir</b>
1	Agent maritime Ou Consignataire du navire	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dépose auprès de la Direction de la Capitainerie et de la Qualité (DCQ) une demande d'entrée, 48 Heures avant l'arrivée du navire,</li><li>▪ Présente les documents exigés :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Demande d'entrée ;</li><li>✓ Manifeste ;</li><li>✓ Déclaration ISPS ;</li><li>✓ Déclaration matières dangereuses</li></ul></li></ul>
2	Le Directeur de la Capitainerie et de la Qualité DCQ	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etudie le dossier ;</li><li>▪ Autorise la création d'escale ;</li><li>▪ Attribue un poste lors de la conférence quotidienne de placement des navires</li></ul>
3	Le service de la Capitainerie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Crée l'escale ;</li><li>▪ Classe le dossier du navire</li></ul>
4	Le service Environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Etudie la déclaration des matières dangereuses ;</li><li>▪ Elabore les spécifications appropriées ;</li><li>▪ Précise le mode d'enlèvement (enlèvement direct ou durée de séjour limitée) ;</li><li>▪ Transmet les spécifications aux services concernés ;</li><li>▪ Supervise les opérations liées aux produits dangereux :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Déchargement ;</li><li>✓ Transport ;</li><li>✓ Séjour provisoire autorisé ;</li><li>✓ Enlèvement direct ;</li><li>✓ Rend compte au DCQ de tout incident</li></ul></li></ul>

5	Le Directeur de la Capitainerie et de la Qualité (DCQ)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que le navire répond aux normes réglementaires, est techniquement recevable et ne pose pas de problème à la sécurité ;</li> <li>▪ Vérifie l'état de recouvrement de l'agent consignataire du navire ;</li> <li>▪ Autorise l'accostage du navire</li> </ul>
6	Le service Capitainerie  (officier de permanence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assure une veille radio permanente sur canal 16 ;</li> <li>▪ Contacte le navire par VHF sur canal 16 ;</li> <li>▪ Collecte les informations techniques ;</li> <li>▪ Prépare le navire à accoster ;</li> <li>▪ Précise l'heure d'embarquement du pilote ;</li> <li>▪ Indique le poste attribué ;</li> <li>▪ Constate l'état du quai avant l'accostage ;</li> <li>▪ Informe le service Mouvement de navires</li> <li>▪ Coordonne la manœuvre d'accostage ;</li> <li>▪ Rend compte au DCQ de tout incident.</li> </ul>
7	Le service Mouvement des navires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désigne un pilote ;</li> <li>▪ Confirme avec le capitaine du navire les données techniques fournies par l'officier de port</li> <li>▪ Fournit un remorqueur d'assistance;</li> <li>▪ Achemine le pilote à bord</li> <li>▪ Prépare l'équipe des lamaneurs ;</li> <li>▪ Exécute la manœuvre sous la supervision de l'officier de port ;</li> <li>▪ Rend compte au DCQ des remarques sur la limitation des profondeurs (chenal, bassin, postes) et du positionnement des bouées de balisage ;</li> <li>▪ Introduit les données d'entrée du navire dans le système</li> </ul>
8	L'officier de port	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accomplit les formalités à bord ;</li> <li>▪ Vérifie la validité des certificats du navire ;</li> <li>▪ Supervise les opérations de manutention ;</li> <li>▪ Veille au respect des cadences arrêtées par le PANPA.</li> </ul>
<b>Fin du processus Entrée de navires</b>		

**N.B** : L'application stricte des tâches, par les différents responsables, conduira à la certification qualité du processus.

*Nouakchott, le 29 Octobre 2018*  
**Directeur de la Capitainerie et de la Qualité**  
**Taleb Ahmed OULD TAGHY**